

**LES LOIS PASSENT
LES MALADES TREPASSENT**

Dans le silence des décideurs, les années s'étirent, les morts s'entassent au fil des temps, l'exclusion massive des encore en vie s'engraisse. Silence ça meurt, seul un bruit de monnaie trébuchante dans les caisses des alcooliers et des dealers rythme le temps qui passe.

49000 morts par an, 245000 morts en un quinquennat, et toujours rien du côté des paroliers gouvernementaux.

Une désintégration sociale, psychique, médicale, se poursuit alors que les décideurs mènent la danse sous les lampions et l'indifférence.

Vie libre, depuis plus de 60 ans, avec ses militants, buveurs guéris, s'efforce d'arrêter cette hémorragie silencieuse. Citoyens à part entière, experts de leur peau, les bénévoles de Vie Libre interviennent sur l'ensemble des champs de cette désintégration (professionnels, médical, scolaire, socio-éducatif, économique, familial,...). Mouvement laïc, la citoyenneté vissée au creux des tripes, Vie Libre s'efforce de prévenir et de mener les malades vers la guérison et de les ramener dans le cercle de la société. A l'horizon de nos mémoires, peu de courage politique, beaucoup de déboires et de promesses non tenues.

Le gouvernement vient, par une nouvelle loi, de dessiner les contours de sa volonté en matière de santé. S'agit-il d'une véritable politique de santé publique ?

Tout d'abord, constatons qu'il faut enlever la tête de sous la terre et commencer par reconnaître que l'alcool n'est pas dans le champ de la lutte contre les trafics. C'est une drogue légale au commerce réglementée. Tout le monde feint de l'ignorer et préfère stigmatiser les malades qui, en tant que malades, ont des droits au soin qui doivent être pris en compte et respectés.

Dans cette loi, nous ne voyons pas de mesure spécifique pour lutter contre l'alcoolisme et les lobbys alcooliers auprès des consommateurs. Pourquoi la guerre menée contre le tabac n'est-elle pas possible vis-à-vis de l'alcool ?

Pourquoi la lutte contre l'alcoolisme n'est pas déclarée par le gouvernement de « grande cause nationale » ?

Pourquoi les campagnes de sensibilisations comme les « x journées sans alcool » telles qu'en pratiquent certaines villes à l'initiative de notre Mouvement, ne sont-elles pas promues et généralisées par le Ministère qui devrait être au cœur de l'action de par sa mission de santé publique. Ce sont pourtant des moments forts de prévention, sans stigmatisation.

La santé publique serait-elle soumise aux exigences d'autres intérêts que ceux de la population dont plusieurs millions de personnes sont concernés par l'alcoolisme ? Pourtant de telles initiatives, si elles étaient impulsées par le Ministère de la santé, entreraient parfaitement dans les objectifs de la prévention dont il est affirmé qu'elle est le socle de la loi.

D'autre part, une nouvelle loi aurait été l'occasion de ré-examiner le mode relationnel entre le tissu associatif qui est au plus proche du terrain et les ARS. Les relations virent souvent au cauchemar administratif, les militants passant une part importante de leur temps à remplir des dossiers exigeant un fort potentiel de savoir professionnel administratif, au détriment de l'action. Progressivement, par réduction des subventions et cette professionnalisation énergivore et discriminante, le tissu associatif est écarté de ses objectifs et de ses fondamentaux.

Le texte se réfère à la pratique de la biture expresse et à rien d'autre. Serait-ce pour pouvoir se donner bonne conscience parce que c'est le seul aspect repris dans les médias qui restent silencieux face aux 49000 morts annuels. Une telle approche est une solution de facilité qui endort la population face à un fléau national.

Nous déplorons que ce texte soit en retrait par rapport au plan gouvernemental contre la drogue et les conduites addictives adopté en septembre 2013.

Crevez en silence; par manque de courage politique, la montagne administrative a accouché d'une souris.